

Aide-mémoire de l'Ambassade d'Italie au ministère luxembourgeois des Affaires étrangères (14 octobre 1969)

Légende: Le 14 octobre 1969, l'ambassade d'Italie à Luxembourg adresse au ministère luxembourgeois des Affaires étrangères un aide-mémoire dans lequel elle pointe les questions à régler lors du prochain sommet européen de La Haye.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne-Questions fondamentales. Conférence au Sommet 1969, AE 15442.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/aide_memoire_de_l_ambassade_d_italie_au_ministere_luxembourgeois_des_affaires_etrangeres_14_octobre_1969-fr-616e5b01-fe95-401a-a319-d05600816c29.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Aide-mémoire de l'Ambassade d'Italie au Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères (14 octobre 1969)

CONFIDENTIEL

Le Gouvernement italien attribue la plus grande importance à la réussite du prochain "Sommet" européen, soit pour ce qui concerne l'examen des problèmes communautaires, soit pour les problèmes concernant la construction politique européenne.

Les réserves qui ont été manifestées du côté italien à propos de l'initiative française le 22 Juillet dernier au Conseil de la C.E.E. ont été justement provoquées par cette préoccupation de résultats positifs; ces réserves ont été par la suite dénouées au cours de la réunion conviviale du 15 Septembre à Bruxelles, en relation à l'échange des points de vue qui a eu lieu à cette occasion.

Du côté italien l'on considère qu'il faut donner une nouvelle preuve de la volonté politique de résoudre les problèmes qui sont sur le tapis, en évitant que la réunion de La Haye se conclue sans résultats adéquats et concrets sur les problèmes politiques et communautaires à l'examen. Il apparaît en effet indispensable que les Six s'accordent en voie préliminaire sur certains aspects du contenu à donner aux discussions sur les problèmes de l'unité politique européenne.

Tandis que le Gouvernement italien est parfaitement conscient des difficultés qui existent pour un démarrage de formes organiques ou institutionnalisées d'union politique, il considère que le développement des événements internationaux pousse plus que jamais vers des formes de collaboration politique initiale entre les Pays membres de la C.E.E. et ceux qui ont fait demande d'adhésion.

Problèmes de l'unité politique européenne

- 1) - En particulier le Gouvernement italien est de l'opinion qu'au cours de la réunion au "Sommet" il faudrait concorder entre les Six une "déclaration politique" - qui pourrait éventuellement constituer un composant du communiqué - et qui pourrait par exemple s'inspirer, avec les adaptations du cas, à la "déclaration sur l'Europe" des Gouvernements italien et britannique, signée le 28 Avril lors de la visite à Londres du Président Saragat.
- 2) - Le Gouvernement italien considère naturellement que le "Sommet" puisse, même dans le domaine politique, conduire à des résultats plus concrets et à ce propos il juge indispensable - pour répondre aussi à l'attente de l'opinion publique - qu'il donne lieu à une reprise régulière des activités de l'U.E.O. Le Gouvernement de Rome se rend compte que le problème de l'U.E.O. revêt des aspects délicats même sur le plan formel, et qu'il faudra tenir compte des préoccupations britanniques qu'il soit traité dans un contexte - comme celui du sommet à Six - auquel Londres est étrangère. Il n'y a pas de doute en effet que l'absence de résultats positifs en ce domaine donnerait des indications fortement négatives. D'autre côté, même une reprise régulière de l'activité de l'U.E.O. ne peut répondre d'une façon adéquate aux nécessités de progrès vers l'unité politique de l'Europe, soit pour le caractère propre à l'Organisation soit à cause de la limitation du nombre de ses membres.
- 3) - Dans cet esprit le Gouvernement italien considérerait opportun que le "Sommet" de La Haye examine quelques propositions, même embryonnaires mais concrètes, de collaboration politique à Dix. A ce propos, si une atmosphère favorable se dégagait entre les divers partenaires, du côté italien on serait éventuellement disposé à présenter un bref document de travail. Rome considère nécessaire d'ouvrir dès maintenant un dialogue avec les Pays candidats sur les thèmes politiques dans l'attente de contacts pour la négociation d'adhésion. Un premier résultat pourrait être réalisé si le "Sommet" décidait de convoquer une conférence au niveau des Ministres des Affaires Etrangères des Dix Pays ayant pour but d'examiner le problème des développements politiques de l'intégration européenne. Cela pourrait constituer le commencement d'un dialogue sur un thème général d'intérêt commun, qui ne rentre pas dans la compétence des Organisations Européennes existantes, et serait une confirmation de l'engagement des Pays membres et des Pays candidats d'envisager concrètement les problèmes de la construction politique européenne.

4) - Dans ce cadre l'on pourrait aussi penser d'ouvrir une pratique de collaboration européenne, au niveau diplomatique, dans les différents forums multilatéraux, à la veille de l'examen de problèmes politiques ou ayant une incidence politique de relief.

5) - L'on pourrait aussi examiner la possibilité d'une entente entre les Dix Gouvernements sur l'envoi d'instructions aux Représentations diplomatiques respectives, dans les Pays qui présentent des situations particulières, de contacts périodiques et d'échanges d'informations et de points de vue entre les Représentants diplomatiques des Dix dans les Pays en question.

Problèmes communautaires

A ce sujet le Gouvernement italien considère essentiel l'établissement d'une liaison politique entre les trois objectifs de l'"achèvement", de l'"approfondissement" et de l'"élargissement" et il s'attend par conséquent que le "Sommet" conduise à des engagements des gouvernements qui offrent des garanties précises pour la poursuite globale de ces objectifs. Il se rend néanmoins compte de la nécessité que l'"achèvement" soit envisagé avec une priorité temporelle : la préoccupation des Pays membres devrait être par conséquent que les solutions à prendre au sujet de l'"achèvement", tout en permettant le passage de la phase transitoire à celle définitive, selon la lettre et l'esprit du Traité de Rome, ne préjugent pas à l'avenir un développement de l'action dirigée à la poursuite harmonieuse des trois objectifs sus-indiqués dans leur ensemble.

Si les français insistent sur la position maintes fois énoncée, d'après laquelle l'"achèvement" et donc le passage à la phase définitive, comporterait l'approbation avant le 31 décembre prochain du règlement définitif du financement de la politique agricole commune, il faut qu'il soit dès maintenant clair que du côté italien l'on demanderait des solutions permettant de tenir compte de la nécessité fondamentale d'une réforme de la politique agricole commune (la constitution de "ressources propres"; le renforcement des pouvoirs du Parlement Européen; une réforme du système de financement actuel, qui soit en mesure d'assurer non seulement un allègement des charges, mais aussi l'entrée certaine de la Grande Bretagne dans les Communautés).

Il faudrait étudier en particulier le système de répartition des charges financières, qui puisse enlever aux prélèvements leur caractère actuel de punition envers les Pays membres qui - comme l'Italie - importent des produits agricoles de Pays tiers : système qui soit aussi applicable à une communauté élargie.

Dans le cas où l'on considère la période qui nous sépare du 31 décembre trop courte pour réaliser un objectif aussi complexe, l'on pourrait rechercher des solutions provisoires qui consentent néanmoins le passage de la phase transitoire à la phase définitive. Un tel objectif ne se présente pas impossible, du moment qu'une réglementation financière définitive de la politique agricole commune n'est pas formellement prévue par le Traité, ni par le règlement 25 sur le financement de la politique agricole commune approuvé en 1962 et plusieurs fois réélaboré par la suite. Il peut donc bien y avoir une solution provisoire raisonnable du problème, même dans la phase définitive de la vie communautaire.

Les graves perturbations d'ordre monétaire qui ont fortement troublé le marché communautaire des produits agricoles, basé sur une unité de compte fictive et ancrée à une parité rigide entre les monnaies des divers Pays membres, conseillent d'ailleurs une solution provisoire de la réglementation financière de la politique agricole commune.

Ce qui n'empêche pas que du côté italien l'on soit prêt à confirmer la pleine validité, en période définitive, même pour une communauté élargie, des principes fondamentaux sur lesquels se base et devra continuer à se baser la politique agricole commune : préférence communautaire et solidarité financière communautaire.

Pour ce qui a trait à l'"achèvement", le gouvernement italien considère aussi non renonçable l'approbation des organisations de marché pour le vin et le tabac et le perfectionnement de la réglementation pour les fruits et légumes, ainsi que l'approbation d'un nouveau programme pluriannuel de l'Euratom, qui soit en mesure de maintenir en fonction le centre de Ispra, la détermination de nouvelles finalités du Fond Social Européen,

l'approbation de principes uniformes de politique commerciale commune et l'examen du nouveau rapport de la Commission sur les demandes d'adhésion.

En même temps, toujours dans le but de maintenir une liaison adéquate entre les trois objectifs sus-indiqués, dans cette phase de discussions il faudrait poser les bases, en ce qui concerne l'"approfondissement", d'un programme de travail pour l'année 1970, programme qui devrait comprendre soit le problème du renforcement des institutions communautaires, soit celui du départ et de la réalisation des politiques communes des différents secteurs et, en premier lieu, à la lumière des derniers événements, de la politique monétaire et de la coordination des politiques économiques. En ce qui concerne l'"élargissement" du côté italien l'on insistera pour qu'une décision sur l'ouverture des négociations d'adhésion soit prise au courant du premier trimestre 1970.

Du côté italien l'on s'interroge sur la possibilité d'utiliser le prochain déjeuner de travail du 18 octobre à Luxembourg pour une première définition des sujets qui devront être discutés à La Haye.